

## **Situation sanitaire et dispositif télétravail à la DRFIP 35, audience OS-direction du 14 janvier 2022**

Réunion en distanciel entre les organisations syndicales CGT-Solidaires-CFDT-FO et la drfip (Monsieur Philouze, Madame Niay) ainsi que l'assistante de prévention Madame Meigné concernant la situation sanitaire au 14/01/2022.

### **Propos de la direction :**

Selon la drfip, la direction générale est consciente de la situation sachant que la contamination a doublé en une semaine au sein de la dgfip.

La direction précise qu'il faut continuer à faire fonctionner la «boutique» tout en insistant sur les gestes barrières, le port du masque obligatoire.

Elle indique que le taux d'agents en télétravail est de 52% au niveau national. Sur le département 35, il est de 53,40% en moyenne représentant environ 480 agents dont 51,70% à partir de trois jours et plus. Il s'agit de taux brut ne rentrant pas dans le détail des agents concernés par le télétravail. La direction précise qu'il reste encore des services à missions télétravaillables qui ne le sont pas effectivement.

Au niveau sanitaire, 38 cas testés positifs depuis le 01/01/2022 (49 cas contacts dont 17 cas contacts dits professionnels). C'est la médecine professionnelle qui gère et valide les retours.

La distribution de différents produits sanitaires continue avec une commande de masques FFP2 pour les agents particulièrement exposés dans leurs missions.

La possibilité d'utiliser les horaires décalés est toujours d'actualité ainsi que de poser des ASA pour aller se faire tester.

Le taux d'équipement pour le télétravail est à hauteur de 78%. Depuis le 01/01/2022, 27 nouveaux portables ont été livrés (30 nouvelles demandes à valider par la division budget, immobilier et logistique) et de nouvelles dotations sont à venir. L'ESI est très sollicitée.

La drfip évoque le volet n°3 de la négociation concernant l'amélioration du cadre de vie au travail et suite à une demande de la CGT, un report d'un mois a été validé jusqu'au 30/04/2022 dont le calendrier est le suivant :

phase de concertation jusqu'au 25/02/2022 puis phase d'analyse jusqu'au 22/03/2022 puis rendez-vous entre les organisations syndicales et la drfip entre les 23 et 25/03/2022, puis phase de concertation jusqu'au 01/04/2022 et enfin un comité technique dédié à ce volet n°3 le 27/04/2022.

Pour information, la drfip annonce qu'il y aura un GT d'ici la fin avril 2022 concernant le DUERP en particulier.

## **Interventions de la CGT :**

La question concernant un nouveau report du volet n°3 se posera peut-être en fonction de l'évolution de la pandémie.

Les collègues «nomades» (géomètres, vérificateurs...) sont-ils comptés comme télétravailleurs ?  
La drfip répond que les collègues «nomades» ne sont pas considérés comme télétravailleurs sauf s'ils travaillent à domicile.

Une question se pose pour les collègues qui isolés et fragiles (5 jours à la maison) qui souhaitent prendre une journée en présentiel pour des raisons psychologiques.

La drfip indique que c'est la médecine de prévention qui décide de la possibilité de revenir au moins un jour («ce n'est pas son boulot» dicit la direction). Cependant elle peut alerter la médecine de prévention (situation revue à partir du 25/01/2022). La direction précise aussi que les agents concernés peuvent joindre leur médecin traitant pour faciliter un éventuel retour en présentiel.

La CGT rappelle les difficultés pour les collègues à qui on demande d'être en télétravail et qui gardent leur(s) enfant(s). Elle revendique pour eux la mise en place d'ASA et une information via Ulysse 35 car les agents ne sont pas forcément bien informés.

Suite à la grève du 13/01/2022 dans les écoles, des collègues ont été dans l'obligation de rester à la maison (possibilité d'ASA?). La drfip répond qu'il faut voir au cas par cas et concernant la grève du 13/01/2022, la direction ne se sent pas concernée car il s'agit d'une autre administration...

La CGT demande la mise à disposition de masques FFP2 pour les collègues dont les vérificateurs, les géomètres, les agents d'accueil et ceux dits vulnérables.

La CGT demande la liste des services et des lieux des cas covid sur le département.

La drfip indique qu'une demande est faite auprès des chefs de service de communiquer à l'ensemble de leurs collaborateurs.

La CGT dénonce la pression exercée par certains chefs de service pour faire respecter les délais dans le travail à accomplir que ce soit en télétravail ou en présentiel.

La direction précise qu'il n'y a pas de plan de continuité d'activité. Les missions doivent continuer à être assurées avec un nouveau mode de fonctionnement et d'organisation tout en assurant la sécurité des agents dans cette période sanitaire compliquée...

La CGT revient sur les problèmes rencontrés concernant la circulation de l'air dans les modulaires sur le site de Magenta et demande quels sont les retours?

La drfip précise qu'il n'y a pas de retour à ce jour.

En outre, la CGT demande la possibilité d'accéder aux sanitaires à l'entrée du restaurant administratif de Magenta.

La direction répond qu'ils ne seront disponibles que pour les ouvriers des différents chantiers sur le site.

La prochaine réunion d'informations sur la situation sanitaire se tiendra dans les 15 jours à venir et en fonction de l'évolution de l'épidémie.

**La CGT invite les agents qui rencontrent des difficultés dans les conditions actuelles à ne pas hésiter à la contacter.**